Image not found or type unknown

Retirer mon nom de l'acte notarial

Par **Phoebe**, le **13/07/2015** à **15:33**

Bonjour
Nous nous séparons, nous ne sommes ni marie ni pasce.
Monsieur a acheté une maison seul (crédit qu'à son nom) mais à voulu la mettre au deux noms.
J'aimerais savoir comment retirer mon nom sur l'acte notarial, sans que ça me coûte quoi que sse soit, je suis sans emploi.
Merci de m'aider. Urgent

Par **domat**, le **13/07/2015** à **16:01**

bjr,
avoir son nom sur un titre de propriété d'un bien immobilier signifie que vous en êtes propriétaire selon une proportion qui doit figurer sur l'acte.
pour "enlever votre nom" vous devez vendre ou donner votre part à qui vous voulez, les frais étant en principe à la charge de l'acquéreur ou du donataire.
cdt

Par **Phoebe**, le **23/07/2015** à **11:08**

Merci pour votre réponse

Par **Phoebe**, le **23/07/2015** à **12:57**

Bonjour, si on laisse comme ça pour le moment suis je obligée de payer ma part de taxe foncière qui et au 2 noms et non la taxe d'habitation au seul nom de monsieur.
En vous remerciant

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés